

Le lièvre, a déjà un carnet cynégétique pour lui tout seul.

Place aux plumes !

Faisan et perdrix rouge : les GIC pour une gestion durable

De par son biotope, le département de la Haute-Garonne est favorable au développement du petit gibier de plaine. Le lièvre, la perdrix rouge et le faisan en sont les 3 principaux représentants.

Le Conseil d'Administration de la FDC31 a développé une politique en faveur de la sauvegarde et de la réimplantation de souches naturelles.

Pour mener à bien ces démarches il a été défini des plans d'actions techniques appuyés par des budgets adaptés, le tout dans un cadre réglementaire approuvé.

territoire

• Un seuil minimum de surface est requis avant toute intervention, il est de 6 000 ha pour la perdrix, 4 000 ha pour le lièvre et le faisan. **Cette nécessité amène les détenteurs à s'unir dans une démarche de gestion commune, en créant un GIC.**

aide

• Pour aider ces Groupements d'Intérêt Cynégétique à œuvrer en faveur d'une chasse durable, la commission Petit Gibier de la FDC31 construit un budget adapté aux besoins du territoire et aux engagements des chasseurs.

L'enveloppe est utilisable pour l'achat de gibiers de repeuplement issus d'élevages certifiés, pour aménager le territoire ou encore pour se munir des outils nécessaires à la régulation des prédateurs.

Les subventions sont données sur une période de 6 ans, à partir de la 7ème année, seules les subventions en faveur de l'aménagement sont maintenues.

gestion

• Sur le GIC, un plan de gestion est applicable, il est voué à favoriser un développement naturel de l'espèce concernée en adaptant la pression de chasse et la régulation des espèces nuisibles. Il est soumis annuellement à l'approbation de l'administration.

réglementation

• Adaptation de la pression de chasse

Le service technique de la FDC31 s'appuie sur le suivi quantitatif de l'espèce pour aider les représentants du GIC à établir des propositions de pression de chasse adaptée : durée de la période de chasse, nombre de jours et de pièces autorisés.

Un dispositif de marquage est mis en place pour contrôler les prélèvements : bracelet et carnet de prélèvement.

Un bilan annuel du tableau de chasse est transmis à la Direction Départementale des Territoires.

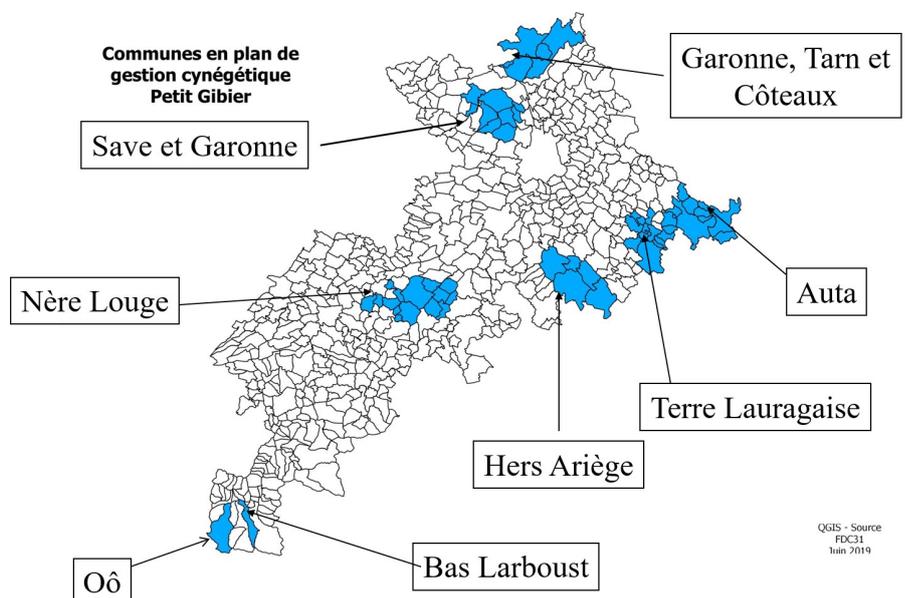
• Dérogation pour la régulation des nuisibles

Sur les communes où il existe des plans de gestion approuvés, le périmètre de régulation des espèces nuisibles (fouine, pie bavarde et martre) est étendu à l'ensemble du territoire.

Depuis quelques années, 6 à 8 GIC s'investissent dans la gestion du faisan et de la perdrix rouge.

Les GIC en chiffres

- 8 GIC en activité pour la saison 2019-2020 avec + de 70 communes
- 30 000 € budgétisés pour les GIC
- 2 GIC Perdrix Rouge
- 3 GIC Faisan
- 1 GIC Lièvre et Perdrix rouge
- 2 GIC lapin



La perdrix rouge :

Nom du GIC :

GARONNE-TARN ET COTEAUX

Date de création : 2008

Gestion de la Perdrix rouge depuis 2014.

Territoire : Acca de Fronton—Villemur sur Tarn—Bouloc—Castelnaud d'Estretfond—Villaudric
Domaine de St Maurice, Domaine de la Palme*, et propriété de Mr Picard

* territoires non adhérents au GIC mais ayant l'obligation d'appliquer la réglementation.

Surface globale : 6 700 ha

Règlementation :

- chasse à tir limitée à 2 jours par semaine et jours fériés pendant toute la période d'ouverture de la chasse.

- prélèvement par chasseur pour la saison : 2 perdrix

Budget : 60 800 € depuis sa création soit une moyenne de 5 000 € par an pour la gestion de la perdrix rouge (depuis 2014) et du lièvre (depuis le début).

Financement :

Depuis 12 ans c'est principalement l'aménagement, les couverts faunistiques et l'amélioration du paysage, qui ont été mis en avant.

Mais en 2015 et 2017 un effort financier important a aussi été consacré au lâcher de Perdrix rouge : 4900€ puis 5700 € .

Ce GIC, en situation de croisière aujourd'hui, connaît une bonne dynamique. La réhabilitation de 14 mares il y a 2 ans en est une belle démonstration.



Nom du GIC : AUTA

Date de création : 2007

Territoire : Commune de Vaudreuille—Mourvilles Haute—Belesta en Lauragais—Le Cabanial—Le Falga—Montégut Lauragais—Nogaret—Revel—Roumens—St Félix Lauragais—St Julia—Le Vaux

Surface globale : 8 400 ha

Règlementation :

- chasse à tir limitée à 2 jours par semaine et jours fériés pendant toute la période d'ouverture de la chasse.

- prélèvement par chasseur pour la saison : 4 perdrix rouges, avec limitation journalière de 2 oiseaux.

Budget : 33 500 € depuis la création , soit 2 600 € par an.

Financement :

50 % en aménagement

Reconnu pour la qualité de sa gestion environnementale, le GIC conserve ses subventions en faveur de l'implantation de cultures à gibier : 700 € par an auxquelles on peut rajouter 2 700 € versé aux agriculteurs en 2019 pour les contrats JEFS Jachère Environnement Faune Sauvage.

Les balises sur les reins



En 2018 et 2019, dans le cadre du projet Corribior, la FDC31 a équipé 13 perdrix rouges sauvages de balises solaires GPS.

Le programme s'est consacré sur les communes d'Azas, Roqueserière et Montpitol afin de comprendre l'utilisation du

paysage par cette espèce.

Cette opération technique a permis à la Fédération des chasseurs d'amplifier son discours sur la préservation des haies et de tester de bonnes pratiques agricoles sur la gestion inter-cultures et de bords de champs..

Nom du GIC : HERS-ARIEGE

Date de création : 2015

Territoire : Acca de Aignes—Auterive— Calmont—Cintegabelle— Mauvaisin

Chasse privée de Blanc de Calers (sur Cintegabelle uniquement)

Surface globale : 9 850 ha

Règlementation :

- le tir de la perdrix est INTERDIT.

Budget : 29 500 € depuis sa création soit 5 900 € par an.

Financement :

L'essentiel du budget de ce jeune GIC qui n'a que 5 ans, est consacré aux lâchers de gibier de repeuplement.

Depuis 2 an le GIC se consacre à aménager son territoire avec une enveloppe de près de 2 000 € par an pour des cultures à gibiers, en complément des 3700 € destiné aux JEFS.

Le faisan :

Nom du GIC : **SAVE ET GARONNE**

Date de création : 2012

Territoire : Commune de Aussonne—Cornebarrieu—Daux—Gagnac-sur Garonne—Larra—Merville—Mondonville—Montaigut sur Save*—Saint Paul sur Save—Seilh

Domaine de Sandreau*—Les Amis de Manaut

* territoires non adhérents au GIC mais ayant l'obligation d'appliquer la réglementation du PGC

Surface globale : 5 000 ha

Réglementation basée sur la présence d'un dispositif d'identification visuelle (poncho)

Faisan non équipé de poncho :

- tir autorisé suivant modalités d'attribution définies par territoire de chasse (voir arrêté spécifique au GIC)
- prélèvement uniquement le dimanche de la date d'ouverture générale au 1er dimanche d'octobre.
- dispositif de marquage pour suivre la réalisation du plan de chasse

Oiseau avec poncho :

- chasse et prélèvement définis dans chaque règlement
- à partir du 15/12 seuls les mâles équipés de poncho sont autorisés

Retour du carnet de prélèvements obligatoire avant le 31/03.

Budget : 44500 € depuis sa création, soit 5 500 € par an

Financement :

56% du budget est consacré à l'aménagement du territoire. Pendant 6 ans aucun oiseau sans poncho n'a été prélevé. Les premiers prélèvements d'oiseaux sauvages ont été réalisés depuis 2018. Sur 51 attributions en 2019, 15 ont été prélevés.

Nom du GIC : **NERE LOUGE**

Date de création : 2013

Territoire :

Benque—Francon—Fustignac—Laffitte Vigordane—Lavelanet de Cges — Le Fousset - Lescuns—Marignac Lasclares—Mondavezan—Montoussin—St Elix le Château—St Julien sur Garonne—Salles sur Garonne—Samouillan—Sana

Surface globale : 9 000 ha

Réglementation :

Faisan non équipé de poncho :

- tir interdit

Oiseau avec poncho :

- chasse et prélèvement définis dans chaque règlement
- à partir du 15/12 seul le tir des mâles équipés de poncho est autorisé

Budget : 40800 € sur les 7 années.

Financement :

Ce GIC, dans sa 8ème année, a consacré la moitié de son budget au repeuplement d'une souche.

Les acteurs locaux favorisent la mise en valeur du territoire par des actions concrètes, plantation de haies par exemple.

Nom du GIC : **TERRE LAURAGAISE**

Date de création : 2018

Territoire : Commune de Avignonet Lgais—Beauville—Cessales—Folcarde -Lux—Rieumajou—St Germier—St-Vincent—Trebons sur la Grasse—Vallègue—Villefranche de Lgais

Surface globale : 5 080 ha

Réglementation :

Faisan non équipé de poncho :

- tir interdit

Oiseau avec poncho :

- chasse et prélèvement définis dans chaque règlement
- à partir du 15/12 seul le tir des mâles équipés de poncho est autorisé

Budget :

C'est la 3ème année de fonctionnement de ce GIC.

Le budget de 8800 € depuis la création, a été principalement consacré à l'achat de pièges et de ponchos et au repeuplement pour 4000 € en 2019.

2020 sera consacré au renouvellement du contrat de gestion avec la Fédération des chasseurs.



Les ponchos sur les épaules

Pourquoi met-on des ponchos sur les épaules des faisans ?

Pour qu'ils n'aient pas froid peut être ?

Réponse de notre technicien :

Le poncho est un dispositif visuel permettant d'identifier les animaux à prélever ou à ne pas prélever. Ils sont placés sur les oiseaux au moment des lâchers.

De couleur jaune ils sont bien visibles, et fabriqués en matière putrescible, ils n'incommodent pas l'animal et en même temps respectent l'environnement.

Point sur les comptages

Les espèces faisan et perdrix rouge sont recensées tous les ans sur les différents GIC qui en font le suivi. Cela permet d'évaluer la tendance d'évolution liée aux actions mises en place pour favoriser le développement de l'espèce. En 2020 pour ces 2 espèces, du fait de la crise sanitaire lié à la COVID-19 aucun comptage n'a été réalisé au printemps.

Le comptage faisan :

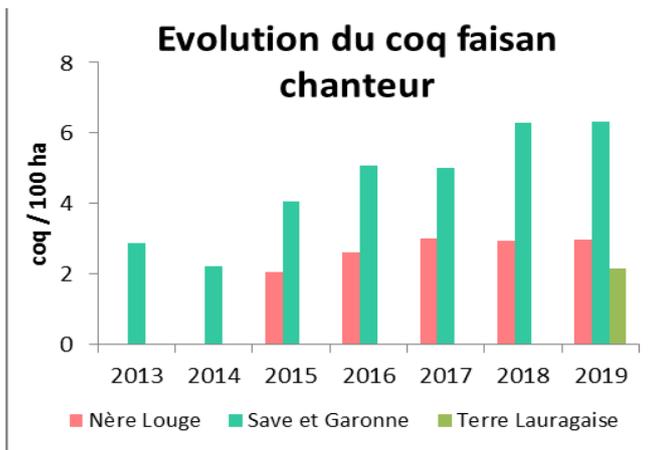


107 points de comptage sont "auditionnés" tous les ans sur les différentes zones des territoires des GIC Nère Louge, Save et Garonne, et le dernier né Terre Lauragaise.

Cette importante quantité d'informations nous permet d'avoir une bonne perception de la tendance d'évolution de l'espèce sur ces 3 GIC.

En observant le graphique ci-dessous nous constatons que la tendance décrit une bonne évolution de l'espèce sur les deux secteurs les plus anciens.

En 2019 sur Save et Garonne plus de 6 coqs aux 100ha étaient recensés, près de 3 pour le secteur de Nère Louge, et plus de 2 pour Terre Lauragaise.



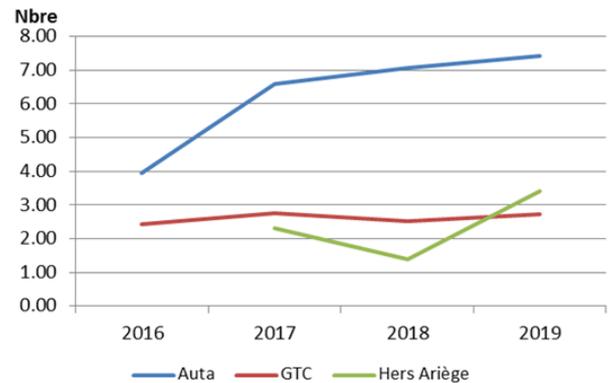
Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne

17 avenue Jean Gonord
CS 85861
31506 TOULOUSE Cedex 5

Téléphone : 05 62 71 59 39
Messagerie : fdc31@chasseurdefrance.com



Densité de couples sur les GIC perdrix



Le comptage perdrix :

22 circuits sont prospectés chaque année sur l'ensemble des GIC. Ce sont toujours les mêmes circuits, permettant ainsi d'obtenir des données comparables.

Les résultats transcrits sur le graphique ci-dessous indiquent la densité de couples aux 100 ha.

La méthode mise en place depuis 3 ans est maintenant bien « calée » entre la FDC31 et les chasseurs locaux.

Les résultats montrent qu'une bonne gestion des GIC permet de maintenir ou développer des souches sauvages de perdrix rouge.

Ainsi le GIC Auta compte 7 couples aux 100 ha sans lâcher depuis 2007. Le GIC GTC voit sa densité se maintenir entre 2.5 et 3 depuis plusieurs années et Hers Ariège a franchi le seuil de 3 couples au 100 ha en 2019.

Conclusion :

Toutes ces informations prouvent que la gestion durable du petit gibier est une réalité.

Mais elles démontrent aussi que cette action doit obéir à une démarche réfléchie et suggérée par les acteurs.

Le succès de reproduction de la perdrix rouge est évalué tous les ans en été grâce à un suivi des compagnies sur les communes des GIC. Ces observations fournissent l'Indice de Reproduction (IR) nécessaires à la gestion des populations.

Si le territoire est favorable pour accueillir l'espèce concernée, si les chasseurs sont prêts à des sacrifices et à refaçonner le paysage, la Fédération des Chasseurs est à leur côté pour retrouver le plaisir de croiser une compagnie d'oiseaux nés sur le territoire.